GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non-pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, slipway
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Affleurement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de paroisse
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— à sapin et feuillus tolérants	R (S)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (S)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (S)
— — à pin rouge	R (S)
— — à pin gris	R (S)
— — à thuya (cèdre)	R (S)
— — à pruche	R (S)
— — à épinette (épinettes)	R (S)
Pessière	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	R (S)
— — à thuya (cèdre)	R (S)
— — à pruche	R (S)
— — à épinette noire	R (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (S)
— — à pin rouge	R (S)
— — à pin gris	R (S)
— — à épinette blanche (épinette blanche)	R (S)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	R (S)
— — (plantation d'épinette noire)	R (S)
— — (plantation d'épinette rouge)	R (S)
Sapinière	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	R (S)
— — à thuya (cèdre)	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (S)
— — à pin rouge	R (S)
— — à pin gris	R (S)
— — à pruche	R (S)
— — à épinette blanche	R (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
Pinède à pin blanc	R (PB)
— — — avec pin rouge	R (PB)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PB)
— — — — avec thuya (cèdre)	R (PB)
— — — — avec épinette noire	R (PB)
— — — — avec pin blanc	R (PB)
— — — — avec épinette blanche	R (PB)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PB)
— — — — (plantation)	R (PB)
Pinède à pin rouge	R (PR)
— — — (à pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	R (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	R (PR)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PR)
— — — avec pruche	R (PR)
— — — avec pin blanc	R (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (PR)
— — — avec épinette noire	R (PR)
— — — avec épinette blanche	R (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PR)
— — — (plantation)	R (PR)
— — — (plantation de pin sylvestre)	R (PR)
Pinède à pin gris	R (PG)
— — — (à pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse)	R (PG)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	R (PG)
— — — avec pruche	R (PG)
— — — avec pin blanc	R (PG)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (PG)
— — — avec épinette blanche	R (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (PG)
— — — (plantation)	R (PG)
Cédrière	R (C)
— — (à thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (C)
— — à mélèze	R (C)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (C)
— — à pin gris	R (C)
— — à pruche	R (C)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (C)
— — (plantation de thuya)	R (C)
Pruchière	R (PU)
— — (à pruche occupant plus de75% de la portée résineuse)	R (PU)
— — à épinette noire	R (PU)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (PU)
— — à mélèze	R (PU)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PU)
— — à pin rouge	R (PU)
— — à pin gris	R (PU)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (PU)
— — (plantation)	R (PU)
MÉLÈZIN	MR
— — (à mélèze occupant plus de 75% de la portée résineuse)	MR
— — thuya (cèdre)	MR (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	MR (S)
— — à pin blanc et/ou rouge	MR (S)
— — à pin rouge	MR (S)
— — à pin gris	MR (S)
— — à pruche	MR (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	MR (S)
— — (plantation de mélèze européen)	MR (S)
— — (plantation de mélèze japonais)	MR (S)
— — (plantation de mélèze laricin)	MR (S)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus à bouleaux blancs et sapin	F (S)	F (S) (R)
— — — avec pin gris	F (S)	F (S) (R)
— — — avec pin rouge	F (S)	F (S) (R)
— — — avec pin blanc	F (S)	F (S) (R)
— — — avec sapin	F (S)	F (S) (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	F (S)	F (S) (R)
Bouleaux à bouleaux blancs et sapin	BB (S)	BB (S) (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (S)	BB (S) (R)
— — — avec pin rouge	BB (S)	BB (S) (R)
— — — avec pin gris	BB (S)	BB (S) (R)
— — — avec pin blanc	BB (S)	BB (S) (R)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	BJ (S)	BJ (S) (R)
Feuillus à essences tolérantes avec résineux	FT (S)	FT (S) (R)
— — — avec pin rouge	FT (S)	FT (S) (R)
Peupleraies avec sapin	PE (S)	PE (S) (R)
— — — avec pin gris	PE (S)	PE (S) (R)
— — — avec pin blanc	PE (S)	PE (S) (R)
— — — avec épinette noire	PE (S)	PE (S) (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	PE (S)	PE (S) (R)
— — — avec résineux	PE (S)	PE (S) (R)
Cédrières avec feuillus	CE (S)	CE (S) (R)
Feuillus tolérants	FT (S)	FT (S) (R)
Mélangés à feuillus tolérants	MF (S)	MF (S) (R)
— — — — sur sol	MF (S)	MF (S) (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — à essences intolérantes	F
— — à essences tolérantes	F
— — à tremble (peuplier faux-tremble)	F
Bouleaux	B
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — à bouleaux jaunes	B
Peupleraies	PE
Chênaies	CH
Frênaies	FR
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	F (S)
— — à bouleaux jaunes	F (S)
— — à peupliers	F (S)
— — à feuillus à essences intolérantes	F (S)
— — à feuillus à essences tolérantes	F (S)
Plantation d'érable à sucre	PE (S)
— — de peuplier hybride	PE (S)
— — de peuplier faux-tremble	PE (S)
— — de tilleul d'amérique	PE (S)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement récréatif, camping, mégaparc, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en cours
Coupe partielle ancienne
Coupe partielle plus récente
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivants
⊖ 1 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Système cavalier
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (-ans)	0-20 ans		70-30 (ans) 30-70 (ans)
30 "	21-40 "		80-30 " 30-80 "
50 "	41-60 "		80-50 " 50-80 "
70 "	61-80 "		80-70 " 70-80 "
90 "	81-100 "		80-90 " 90-80 "
90 +	101 et plus		80-70 " 70-80 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Groupe à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre D et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre D et 60 cm.

Vieilleux inéquienne: Groupe à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges inférieures à 60 cm. Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 1	17m 2	14m 3	11m 4	8m 5	4m 6
A 100%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	.....
Moyenne	31 à 60 %	.....
Forte	61 à 100 %	.....
Abrupte	plus de 100 % et plus	.....

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S3D C3 cp 50+ C

S = Station
D = Densité
C3 = classe de pente
cp = classe d'âge
50+ = classe de hauteur
C = perturbation
— = aux groupements
— = aux sous-groupements
— = groupement d'essences

B C1 cd 60 D1

B = classe de pente
C1 = classe d'âge
cd = code de l'origine
60 = origine
D1 = classe de densité
— = perturbation
— = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : BLAIS, MICHEL & ASS. / SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1988 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/15/89
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 6
Unité de gestion: 63-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres: 00
Bassin hydrographique: 20
Bassin primaire: 500
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée: 615
Municipalité: 38 780*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: *
Région écologique: 2b*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 645 LA HAUTE YAMASKA*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-H-1	31-H-10	31-H-9
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
31-H-6	31-H-7	31-H-8
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
31-H-3	31-H-2	31-H-1

31H/7 S.E.